

---

Procès-Verbal du Conseil Municipal

---

**Séance du 10 Décembre 2021**

---

L'an deux mille vingt et un, le dix Décembre, à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Gaultier, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARTIER, Maire.

**Etaient présents** : Bruno CHARTIER, Sonia LIEZARD-RULLAUD, Jean-Marc SCHMITT, Thierry GREGOIRE, Ginette MILLET, Michel DENAIS, , Sylvie HARDY, Fabienne BOULAY, Yvonne LHUILIER ,Gilles CHARTIER, Nicolas BOUTIN, Fabrice MERLAUD, Julien LEMAITRE, Marie-Laure PIGET, Daniel MEUNIER, Christian LAFOND.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

- Anne-Sophie COURTEL, ayant donné pouvoir à Bruno CHARTIER
- Manon FAURIE, ayant donné pouvoir à Sonia LIEZARD-RULLAUD
- Stéphanie DEVERSON-BORDEAU, ayant donné pouvoir à Sylvie HARDY

**Secrétaire de séance** : Gilles CHARTIER

Monsieur Chartier procède à l'appel des participants et constate que le quorum est atteint, il donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur Chartier demande si tout le monde a pris connaissance du Procès-Verbal du 22 Octobre 2021.

Monsieur Meunier fait remarquer qu'un point n'a pas été mis dans le Procès-Verbal du 22 Octobre, il s'agit de son intervention concernant l'ouverture d'un commerce rue des Gâchons.

Monsieur Chartier ainsi que Madame Rullaud remarquent que cette intervention a été faite après que la séance soit levée.

Monsieur Meunier souhaite que ce point soit rajouté. Monsieur Chartier répond que ça sera fait et qu'il reverra avec lui

Monsieur MERLAUD arrive à 20h35.

Monsieur Chartier donne lecture d'une décision prise depuis le dernier Conseil Municipal à savoir :

**Décision de virement de crédit du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » au chapitre 012 « charge de personnel »**

Monsieur Chartier explique qu'il y en avait besoin pour régler le salaire du personnel non titulaire.

Monsieur Chartier aborde les points soumis à délibérations.

## **Budget Principal 2022 :**

Il laisse la parole à Monsieur Schmitt qui va présenter le budget. Monsieur Schmitt informe le conseil qu'une note de présentation est disponible dans les sous mains.

### *Dépenses de fonctionnement :*

Elles sont stables. Il y a une baisse sensible des charges du personnel. En effet cela est dû au non renouvellement de l'assurance du personnel « CIGAC » pour 2022.

Madame Piget demande ce qu'est la CIGAC, Monsieur Chartier répond qu'il s'agit d'une assurance qui rembourse les absences pour maladie ou accident du travail du personnel. La CIGAC a mis fait à notre contrat au 31 Décembre 2021 ainsi qu'à celui du SIEPAC. Monsieur Chartier a fait le choix de ne pas reprendre d'assurance.

Madame Piget fait remarquer que c'est très risqué de ne pas reprendre d'assurance. Monsieur Chartier explique que les agents continuent à être payés. Cela permet de compenser juste en partie leur absence. Madame Piget demande si le taux de cotisation est basé sur la masse salariale, Monsieur Chartier répond : oui.

Madame Rullaud souligne que l'assurance coûte à la commune 40 000 € cela est beaucoup. Le personnel remplaçant nous coûte-t-il 40 000 € ?

Pour les charges de gestion courantes, Monsieur Schmitt explique qu'il a été prudent et que nous ajusterons au B.S lorsque nous aurons le résultat de l'exercice 2021.

### *Recette de fonctionnement :*

Monsieur Schmitt souligne que le taux de taxe foncière est de 32, 77 %, taux inchangé ; Ce taux comprend la part départementale de la taxe d'habitation.

Monsieur Schmitt demande s'il y a des questions ?

Les dotations et participations reversées par la CDC seront de 393 500 € mais seront impactées par le coût de la chargée de mission de « Petites Villes de Demain »

Mme Piget fait remarquer qu'il manque des pages au rapport de présentation. Monsieur Chartier assure que la note entière sera transmise dans les plus brefs délais.

### *Dépenses d'investissement :*

Le détail des projets 2022 est noté sur la note explicative avec la poursuite des projets en cours.

Pour le cimetière, Monsieur Chartier explique que lorsqu'ils ont été élus en 2014 ils ont terminé le projet du jardin du souvenir que Monsieur Simoulin avait commencé. Il précise qu'aujourd'hui il faut racheter de nouvelles cases.

Concernant l'Avenue de Lignac, les travaux n'ont pas pu commencer à cause des intempéries ; la 2<sup>ème</sup> tranche pour l'enfouissement des réseaux ainsi que la pose des nouveaux lampadaires s'enchaîneront.

*Recettes d'investissement :*

Une demande de subvention (FAR) a été faite pour l'éclairage public.

Monsieur Schmitt précise que les recettes sont équilibrées par rapport aux dépenses.

Le taux d'endettement est de 895,31 € par habitant.

Monsieur Schmitt demande s'il y a des questions.

Madame Piget souhaite qu'il soit prévu dans le budget la désinfection du gymnase, elle précise que nous sommes en 5<sup>ème</sup> vague qu'il faudrait que le gymnase soit désinfecté à chaque passage.

Monsieur Chartier répond : peut-être réduire les créneaux d'utilisations sportives pour procéder à la désinfection, nous ne pouvons pas être partout.

Madame Piget répond que les enfants doivent pouvoir se laver les mains.

Monsieur Grégoire souligne qu'il est impossible de nettoyer entre chaque créneau et il souligne également que le port de basket propres n'est pas respecté non plus.

Monsieur Chartier répond que chaque utilisateur devrait emmener son savon et qu'avant il n'y avait pas de distributeur de savon.

Madame Piget et Monsieur Grégoire répondent qu'il y a déjà eu des distributeurs.

Madame Piget resouligne qu'en période de crise sanitaire il faut du savon.

Monsieur Meunier trouve qu'il est lamentable de faire des économies sur ça.

Monsieur Chartier répond que ce n'est pas une question d'économie.

Monsieur Grégoire mentionne qu'il y en a besoin au dojo et au gymnase.

Monsieur Lafond répond que cela est dommage qu'en période de crise sanitaire on ne soit pas équipé...

Monsieur Chartier demande qu'on revienne à la question initiale, le budget et qu'il en a pris note.

Madame Piget répond qu'il ne faut pas détourner le sujet qu'il faut le faire pour tous les citoyens.

Monsieur Chartier répond qu'il en a pris note et que cela sera fait.

Monsieur Schmitt propose d'adopter le budget.

Vote 16 pour, 2 contre et 1 abstention.

Monsieur Chartier précise que le report de l'exercice 2021 devrait être inférieur à celui de l'année dernière.

### **Provisions pour créances douteuse – Adoption du montant final de la provision à constituer**

Monsieur Schmitt lit la délibération. Il rappelle le principe d'une provision pour risque. Il n'y a pas de montant identique tous les ans c'est en fonction du paiement et des admissions en non-valeur. Monsieur Chartier précise qu'il y en a de moins en moins à la commune

Vote à l'unanimité.

### **Organisation du temps de travail : annualisation du temps de travail des agents : 1607 heures annuelles.**

Monsieur Chartier explique qu'il a été imposé par la loi la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures dans la fonction publique et un retour obligatoire aux 1607 h.

Monsieur Chartier explique que les agents font déjà 1607 h (dont 7h de solidarité) sur l'année. Cette journée de solidarité est obligatoire. Les 7h sont effectuées ponctuellement sur une année. Les horaires et amplitude de travail ont été établis par services. Le projet a été envoyé au Centre de Gestion et a été approuvé le 22 Novembre dernier.

Madame Piget demande si cela a été fait avec les agents. Monsieur Chartier répond que ça n'a rien changé pour eux.

Vote à l'unanimité.

### **Signature de la convention de mutualisation du logiciel métier pour l'instruction et la dématérialisation des dossiers d'urbanisme.**

Monsieur Chartier explique que toutes les personnes qui le souhaitent pourront déposer leur dossier de demandes d'autorisations d'urbanisme par voie électronique. Cette obligation est applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2022

Une commande groupée pour l'achat du logiciel a été faite avec la Communauté de Communes et toutes les communes concernées. L'investissement est de 13 317,28 €. L'Etat finance 4 000 € fixes et 400 € par communes rattachées. Le coût de fonctionnement annuel est de 4368 €, assuré par les communes et la CDC. Pour Saint-Gaultier le coût annuel sera de 201,64 €.

Monsieur Chartier précise que deux agent ont déjà participé à la formation.

Madame Piget fait remarquer qu'on ne nous laisse pas le choix.

Monsieur Chartier répond : tout à fait et il n'y a pas d'impact sur le matériel informatique de la Mairie.

Vote à l'unanimité.

Monsieur Chartier termine l'ordre du jour en expliquant que la CDC a envoyé le rapport d'activité 2020 que vous avez pu consulter ainsi que les délibérations du compte administratif 2020. Monsieur Chartier précise que les chiffres sont en baisse, cela est dû au COVID (manque d'activité piscine et autres) et aux élections. Ce n'est pas une année représentative.

### **Informations diverses**

Le repas de fin d'année se fera avec les consignes sanitaires en vigueur, : masque obligatoire, passe-sanitaire

Madame Piget demande s'il sera maintenu, Monsieur Chartier dit oui.

Monsieur Chartier explique qu'il y aura une distance entre les personnes à table, pas de croisement en cuisine, les plats arriveront au bar. Nous avons acheté plus de porte manteaux. Il n'y aura pas de distribution de chocolats sur les tables, ils sont mis à disposition à la sortie. La musique sera installée sur l'estrade, pas au sol. La passe sanitaire ou le test PCR seront obligatoires. Ils seront demandés à l'entrée.

Marché de Noël

Un sens de visite sera mis en place idem passe sanitaire et masques obligatoires

Monsieur Chartier demande à Monsieur Meunier, Président du Comité des Fêtes s'il maintient l'animation prévu le 22 Décembre devant l'église pour les enfants. Monsieur Meunier dit qu'il préfère annuler pour éviter le brassage. Monsieur Meunier « pourquoi pas l'année prochaine » Il y aura peut-être un projet de carnaval.

Monsieur Lemaitre informe que le congrès des pompiers aura lieu à Saint-Gaultier en 2023, en Mai ou Juin, la date reste à déterminer.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45